

Commission nationale des bourses scolaires

16 et 17 décembre 2015

La Commission nationale des bourses scolaires (CNB) s'est réunie à Paris les 16 et 17 décembre 2015, sous la présidence de Mme Hélène Farnaud-Defromont, directrice de l'Agence pour l'Enseignement français à l'Etranger (AEFE) en présence de M. Bouchard directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire au Ministère des Affaires étrangères (DFAE).

Français du Monde-adfe était représenté par Michèle Bloch. Claudine Lepage siégeait au titre du Sénat et Philippe Loiseau au titre du groupe Français du monde Écologie et Solidarité de l'Assemblée des Français de l'Étranger.

Après une intervention de la directrice, la commission nationale a examiné les propositions des conseils consulaires en formation « bourses » (CCB) de deuxième période pour les pays du rythme nord (campagne 2015/2016) et de première période pour les pays du rythme sud (campagne 2016).

La réunion s'est terminée par un point sur l'évolution de l'aide à la scolarité depuis la mise en place du nouveau dispositif il y a trois ans. Réflexion opportune au moment où il se trouve confronté à un contexte moins favorable, en particulier dans les pays du rythme sud en raison de l'augmentation des frais de scolarité et de la dépréciation de l'euro. Voir document joint.

Nous sommes revenus également sur le contenu et la problématique de la phase de dialogue de gestion alors qu'il vient d'être demandé en septembre aux postes de renforcer l'information des membres des conseils consulaires en amont et en aval de ce dialogue de gestion. Voir document explicatif joint.

Ce qu'il faut retenir

- L'Agence vient d'obtenir la désignation d'un référent CNAF (Caisse nationale des Allocations familiales) qui pourra être consulté en tant que de besoin sur la situation des demandeurs vis-à-vis des prestations sociales en France (CAF - RSA- RMI- etc) : Rappel, le certificat de radiation de la CAF est indispensable à l'obtention d'une bourse. Il peut être obtenu par Internet à l'aide du N° de l'allocataire et de l'identifiant qui lui a été communiqué.
- Dans le cadre de la nouvelle campagne de maîtrise des risques financiers et comptables, il a été décidé de renforcer le contrôle des attributions et de l'utilisation des bourses de transport « individuel » (transports en commun, taxis collectifs...) et des transports scolaires pour plusieurs établissements (Bogota, Istanbul) en raison de leur coût et de leur complexité.
- Nous avons demandé et obtenu que le contenu des télégrammes de rentrée envoyés aux postes soit transmis aux membres de la CNB.
- Les familles qui contestent les décisions de cette CNB doivent le faire avant la fin du mois de février en adressant un courrier de demande de révision en deuxième commission pour le rythme sud et pour les familles du rythme nord, un recours gracieux à la directrice de l'AEFE via le poste consulaire, qui transmettra alors au service des bourses le dossier complet du demandeur.

CNED : pour une inscription individuelle au CNED, les bourses ne sont accordées que si la famille est boursière à 100%. En revanche, s'il s'agit d'une inscription CNED complémentaire à une inscription dans un établissement scolaire homologué, la bourse sera accordée avec la même quotité que celle de la bourse scolaire normale.

Bilan définitif bourses scolaires 2014/2015 rythme nord**17 866 demandes instruites** pour 29 490 élèves (**en baisse de 2,1%**)**24 195 boursiers** (+ 1,3%)

Taux de satisfaction des demandes : 82 %

Montant des bourses accordées 88,85 M€ (-0,5%)

Coût moyen boursier : 3 672 € (- 1,8%)

Moyenne des frais de scolarité stricto sensu : 4 567 € (+ 0,6 %)

Bilan quasi définitif bourses scolaires 2015 rythme sud**1 295 demandes instruites** pour **1981 élèves** (-2,6%)**1 720 boursiers** (+1,1%)

Taux de satisfaction des demandes : 86,8 %

Montant des bourses 8,84 M€ (- 8,5%)

Coût moyen boursier : 5 138 € (- 9,5%)

Moyenne des frais de scolarité stricto sensu : 4 217 € (- 13,8 %)

Bilan, tous rythmes confondus, 2014/2015 RN, 2015 RS**Montant total 97,7M€****25 915 boursiers** (20,9%des élèves français) en baisse de 3%**Campagne en cours 2015/2016 Rythme nord - 2016 Rythme sud****Cadre budgétaire :** Dotation bourses 2015 Budget AEFE :115,46M€

Attention : Une nouvelle méthode de comptabilisation des dépenses de bourses a été mise en place à la demande des tutelles. Elle vise à imputer désormais sur l'exercice budgétaire de l'année civile (N) la dépense de bourses des pays du rythme nord correspondant uniquement aux quatre premiers mois de l'année scolaire (n/n+1). Cette disposition, sans aucun effet à ce jour sur les moyens alloués au dispositif et sur la couverture des besoins recensés, a conduit à une réduction de la subvention reçue en 2015 à 89,46 M€.

La dotation 2016 inscrite à ce jour dans le budget de l'Agence s'élève à 106,26 M€. Toutefois le Sénat a adopté deux amendements visant à augmenter de 5 M€ le montant des bourses et de 14,6 M€ le montant de la subvention de l'AEFE, amendements rejetés par l'Assemblée Nationale. Le ministre des Finances a consenti une majoration de crédits pour l'AEFE pour charges de service public à hauteur de 765 700 €. L'enveloppe initiale des bourses scolaires fixée, elle, à 115,5 M€ pour 2015, a été abondée de 30 000 € (!) Nous regrettons que les amendements sénatoriaux n'aient pas été adoptés.

RYTHME NORD :

Enveloppe de référence pour les seconds CCB 2015/2016 : 11,27M€ soit 92,85M€ pour l'ensemble de la campagne

Montant des besoins exprimés par les postes : 90,59 M€

69 sont en dépassement, 97 expriment des besoins inférieurs à l'enveloppe de référence. Les besoins complémentaires justifiés par des critères objectifs ont été satisfaits. Un volant budgétaire supplémentaire a été accordé à certains postes (Espagne et Allemagne).

Après dialogue de gestion, le **montant de l'enveloppe limitative globale** a été fixé à 90,84M€ soit 250 000 € au-dessus des besoins des postes déterminés en amont du dialogue de gestion en stricte application du barème.

RYTHME SUD :

Enveloppe de référence **8,6 M€**. Montant total des besoins exprimés par les postes : **11,39 M€** en raison majoritairement de la forte appréciation des monnaies de la zone à la date de référence (16 mars 2015) et des inflations locales

Le montant des enveloppes limitatives après dialogue de gestion a été arrêté par la DFAE à **10,16 M€**. Ce qui a provoqué des tensions parmi les membres des CCB.

Les frais de scolarité moyen du rythme nord s'élèvent à 4 808€ (+5,3%) ceux du rythme sud 5 305€ (+26,7%)

Attributions par la commission nationale des 16 et 17 décembre 2015

<i>Secteur géographique</i>	Nb postes	Nb boursiers	Montant en M€	Coût moyen /boursier	% du Nb total des bourses RN	% du montant total des bourses RN
Asie	30	2 241	10,20 M€	4 553 €	9,5%	11,4%
Moyen Orient	16	1 593	5,669 M€	3 559 €	6,8%	6,3%
Europe	42	5 096	21,68 M€	4 255 €	21,6%	24,4%
Afrique	41	8 520	24,56 M€	2 883 €	36,1%	27,4%
Maghreb	9	3 388	9,05 M€	2 670 €	14,4%	10,1%
Amérique du Nord	14	1 317	11,35 M€	8 622 €	5,6%	12,7%
Amérique Centr. et Sud	14	1 428	7,03 M€	4 922 €	6,1%	7,8%
Total Rythme Nord	166	23 583	89,54 M€	3 797 €		
Rythme Sud	11	1 582	9,73M€	6 148 €		
Total	177	27 165	99,27 M€			

À ce jour, avant étude des recours et demandes tardives :

Pour le rythme Nord :

Nombre de familles boursières en baisse de 0,3 % et le nombre de boursiers en baisse de 0,5 %.

Coût moyen par **boursier (+ 1,2 %)** sur la base des **taux de chancellerie du 16 septembre 2014**.

Quotité moyenne de bourse accordée 79,3 % contre 80,2 % l'année précédente.

Quotité moyenne de bourse accordée aux familles monoparentales 86,6 %. Celle des familles biparentales à 76,3 %.

Pourcentage de familles boursières à 100% : 41 % (sous réserve des plafonnements de tarifs)

Point sur la non-inscription des élèves boursiers après la 1^{ère} CNB à la rentrée scolaire 2015

1 700 élèves (1 720 l'an dernier) n'ont pas été scolarisés à la rentrée de septembre (-1,2 %)

Les raisons exactes des non-inscriptions sont difficiles à documenter les familles ayant quitté l'établissement ou ne souhaitant pas en révéler les motivations réelles. L'Agence chiffre des non inscriptions pour raisons financières à une centaine.

Pour le rythme Sud :

Nombre de boursiers en baisse de 1,2 % par rapport à l'année précédente.

Coût moyen par boursier 6 148 €, (+18,3 %). Montant des bourses accordées + 16,8 %.

Quotité moyenne de bourse accordée 77,9 % contre 79,9 % l'année précédente.

Pourcentage de familles boursières à 100% : 32,7 % contre 33,9 % l'an dernier.

Le nombre de familles ayant fait l'objet d'une pondération à la hausse s'élève à 1 698 contre 1833 l'année précédente dans les pays du rythme nord et à 77 contre 72 pour les pays du rythme sud.

Le nombre de pondérations à la baisse s'élève à 882 contre 793 l'an dernier dans les pays du rythme nord et à 359 contre 241 dans les pays du rythme sud.

Bourses parascolaires rythme nord 18,6 % du montant total des bourses accordées.

rythme sud 20 % du montant total des bourses accordées.

Type d'établissements : Tous rythmes confondus, 32,8 % des élèves boursiers sont scolarisés dans des établissements en gestion directe, 43,9 % dans les établissements conventionnés et 23,3 % dans les établissements en partenariat

Boursiers par cycle :

16,5 % pour le préélémentaire 39,1 % pour l'élémentaire 28,6 % pour le collège

15,8 % pour le lycée

Il est important que les membres des conseils consulaires des bourses s'appuient sur le document joint qui explicite le mécanisme du dialogue de gestion pour prendre tout le rôle qui leur revient en amont de ce processus fondamental.

Toutes les informations que vous nous communiquez sur les bourses scolaires, les boursiers, les conseils consulaires locaux (CCCL) nous permettent de mieux remplir notre rôle en commission nationale.

Vous pouvez nous joindre pour toutes questions concernant les bourses scolaires.

Philippe Loiseau

philippeloiseau@aol.com

Michèle Bloch

michele.bloch@adfe.org